

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

COMMUNE
DE
GUNDOLSHEIM

68250

Téléphone : 03 89 49 61 59

Télécopie : 03 89 49 79 55

mairie.gundolsheim@wanadoo.fr



ARRETE N° 06/2022 du 18 février 2022
Fixation des dates de la mise à disposition du
public du projet de modification n°1, modification
simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Le Maire de la Commune de Gundolsheim,

- VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article L153-47 ;
- VU le Code de l'Environnement ;
- VU la délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2021 précisant les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée, modification n°1 du P.L.U. ;
- VU la décision de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale de ne pas soumettre ce dossier à évaluation environnementale ;
- VU les pièces du dossier mises à la disposition du public ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

En complément de la délibération du 13 décembre 2021 fixant les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du P.L.U., modification n°1, les dates de mise à disposition du public sont précisées : la mise à disposition du dossier de la modification accompagné d'un registre à l'attention du public s'effectuera durant 30 jours consécutifs du 7 mars 2022 au 5 avril 2022 inclus en Mairie de GUNDOLSHEIM aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, soit le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 heures à 17 heures.

ARTICLE 2

Copie du présent arrêté sera adressée à :
M. Le Sous-Préfet de Thann-Guebwiller
M. Le Préfet du Département du Haut-Rhin,
Pour exécution, chacun en ce qui le concerne.

Fait à Gundolsheim, le 26 août 2022

Le Maire,
Annabelle PAGNACCO

